

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS**  
 partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
 et  
 se paient d'avance.  
**DEPARTÉMENTS LIMITROPHES**  
 Trois mois... 5 fr.  
 Six mois... 9 fr.  
 Un an... 16 fr.  
**AUTRES DÉPARTÉMENTS**  
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.  
 Envoyer avec la demande d'abonnement en bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS  
 sont reçues au  
 Bureau du Journal  
 du Lot  
 et  
 se paient d'avance.  
 Annonces... 25 c. la ligne  
 Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8  
 M. Laffite et Co, place de la  
 Bourse 8, sont seuls chargés  
 à Paris de recevoir les annonces  
 pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Départs de
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »
			AGEN
			10 h. 28 <sup>m</sup> matin.
			4 » 22 » soir.
			9 » 24 » »
			PÉRIGUEUX
			10 h. 45 <sup>m</sup> matin.
			5 » 51 » soir.
			10 » 54 » »
			BORDEAUX
			4 h. 27 <sup>m</sup> soir.
			10 h. 19 — 11 h. 17 soir.
			* * *
			PARIS
			12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
			4 » 39 » »
			» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 8 Avril 1876

Encore deux invalidations, celle de M. de Miramon-Fargues, député de la Haute-Loire, et celle de M. Peyrusse, député bonapartiste du Gers ! Là n'est pas cependant l'intérêt du jour, quelque fâcheuse que soit cette persistance à annuler des élections. L'intérêt du moment est tout entier dans la nomination de M. Gambetta, comme président de la commission du budget. M. Gambetta a été élu président de la commission du budget par 16 voix contre 13 données à M. Bardoux, 1 à M. Germain, et 1 à Mathieu-Bodet.

Cette nouvelle a causé une certaine émotion à la Chambre des députés et en dehors de la Chambre; mais l'homme le plus froissé de tous a été M. Germain, financier illustre, qui n'a pas voulu se contenter d'être choisi comme vice-président, et qui s'est empressé de donner sa démission.

Le Temps organe du centre gauche, publie au sujet de la nomination de M. Gambetta l'appréciation suivante, un peu courte et un peu sèche :

M. Gambetta se trouve ainsi placé en position de montrer, qu'il compte soutenir les principes sur lesquels repose l'ordre dans les finances; et qu'il n'a aucun goût pour les rêves des financiers fantaisistes.

Le Journal de Paris, organe du centre droit, est très sévère. Voici le principal reproche qu'il adresse à M. Gambetta :

La nomination de M. Gambetta comme membre de la commission du budget pouvait se comprendre; elle s'expliquait par le désir qu'un homme d'une certaine habileté, chef d'un groupe important de la Chambre des députés, pouvait avoir de s'initier aux questions de finance et d'économie politique. Sa candidature à la présidence de la commission ne pouvait pas se prévoir un seul instant; sa nomination témoigne de la part des membres de la commission d'un manque de mesure inimaginable.

Avant de prétendre à la direction des travaux de la commission, M. Gambetta aurait peut-être dû apprendre ce que c'est qu'un budget. Il est vrai que M. Gambetta a également dirigé des armées sans avoir la moindre connaissance de l'art militaire.

C'est une explication. Ce coup de bonitoir est relevé par les journaux de l'extrême gauche et de la gauche pure, qui trouvent que la situation nouvelle de M. Gambetta est tout à fait en harmonie avec son importance politique.

Le Moniteur universel, se plaçant au-dessus des questions de personnes, présente l'observation la plus judicieuse, en constatant que l'influence de M. Gambetta s'est affirmée dans cette circonstance, et qu'elle s'est manifestée puissamment et même prépondérante entre diverses nuances de la gauche, puisqu'il a eu

précisément l'ancien président du centre gauche pour concurrent.

M. Gambetta, en prenant possession du fauteuil, a prononcé l'allocation suivante :

Messieurs,

Je suis très touché de l'honneur que vous m'avez fait, et je vous en exprime toute ma reconnaissance. Mais avant d'ouvrir nos délibérations, il me semble utile d'indiquer dans quel esprit la Chambre des députés a procédé à la formation de la Commission du budget.

Jenne, nouvelle, sortie d'un mouvement d'opinion républicaine sans précédent dans notre histoire; dès ses premiers actes la Chambre a voulu dissiper les appréhensions intéressées des esprits chagrins ou hostiles.

A mesure que les affaires se développeront devant elle, qu'elle sera appelée à résoudre des questions financières, économiques, commerciales, elle multipliera les preuves du changement opéré dans la politique nationale.

Nous avons à cette heure un gouvernement donnant toute sécurité aux intérêts légitimes, une République sage, ordonnée, progressive, donnant à tous des garanties que, seuls, les esprits de désordre pourraient trouver insuffisantes.

Sortis enfin de la période militante, débarrassés des problèmes de la politique pure, nous devons porter notre sollicitude et tous nos efforts sur le développement des intérêts matériels et moraux sans lequel la République ne répondrait pas aux exigences légitimes de cette nation française, si courageuse dans ses revers, si étonnante dans les prodigieux efforts qu'elle a faits depuis cinq ans pour réparer ses pertes et rendre son crédit le premier du monde.

Nous avons voulu entrer dans la Commission du budget pour nous mettre face à face avec les réalités, étudier de plus près les détails de notre régime financier, sans illusion et sans précipitation. Uniquement inspirés par l'esprit d'économie, de maturité et de sage réforme, nous nous garderons de rien livrer à l'aveugle, persuadés qu'en ces délicates matières on ne devance ni le temps ni l'opinion. C'est sous ces inspirations, messieurs, que j'ai l'honneur d'ouvrir vos travaux.

Le Moniteur universel, dont nous avons mentionné une appréciation, dit que les paroles du chef de l'Union républicaine ont été favorablement accueillies par les groupes modérés qui font partie de la majorité parlementaire, et qu'elles ont même produit, si ses informations sont exactes, une impression heureuse dans les cercles politiques et officiels. En revanche, les intransigeants de la gauche traitent M. Gambetta de républicain craintif, ne sachant que faire de concessions. Ces contradictions et ces jugements opposés sont un spectacle vraiment curieux pour l'observateur impartial et calme.

Nous continuons à relever les circulaires par lesquelles les nouveaux préfets s'annoncent à leurs administrés. Leur langage, nous devons le dire, est des plus corrects.

M. Delorme, qui vient de s'installer à Toulouse, rappelle que la précédente Assemblée

nationale, en confiant les destinées de la France au gouvernement de la République, lui a remis la garde des « saintes lois de la religion, de la morale et de la famille, » et il ajoute :

Tous les bons citoyens comprennent, que leur devoir est de le respecter; le nôtre, monsieur le maire, est plus étendu: il est de le servir. Mais souvenons-nous qu'il n'est point le gouvernement d'un parti: ouvert à toutes les bonnes volontés qui viennent à lui sans arrière-pensée, nous ne pouvons le servir utilement, ni répondre à ses vœux qu'en nous pénétrant de la pensée même qui a présidé à sa fondation, et cette pensée, dont la liberté a été la première inspiratrice, est essentiellement une pensée d'ordre, de paix et de concorde.

M. Albert Gigot, préfet de Meurthe-et-Moselle, n'est pas moins explicite dans ses déclarations. Il dit aux maires de son département :

Vous ferez comprendre à vos administrés que le Gouvernement républicain fondé sur un large développement des libertés publiques est et doit rester le gouvernement de la loi et le gouvernement de tous. Il ne peut vivre que par le maintien de l'ordre et le respect religieux du droit.

Mêmes assurances dans la circulaire de M. Tirman, préfet du Puy-de-Dôme. Il écrit :

La République, légitimement établie par un vote de l'Assemblée nationale, consacrée par une éclatante manifestation du suffrage universel, est devenue le Gouvernement définitif de la France. Nous saurons la faire respecter de tous, mais notre tâche est surtout de la faire aimer en prouvant, par nos actes, à ceux qui ne l'acceptent qu'avec résignation, qu'elle est, avant tout, un gouvernement d'ordre, qu'elle protège tous les intérêts, qu'elle respecte les grands principes auxquels on ne saurait porter atteinte sans mettre la Société en péril.

M. le préfet des Ardennes, M. Paul Dumarest, contre l'administration politique duquel des faits graves avaient été relevés pendant la période de la Défense nationale, déclare qu'il sera le représentant d'une politique « de modération, d'apaisement, de sage progrès. » Enfin, M. Dumarest n'oublie pas « surtout que l'autorité n'est respectable qu'à la condition de ne pas être un instrument de parti aux mains de ceux qui en ont le dépôt. »

Du nord au midi, de l'est à l'ouest, les fonctionnaires préfectoraux se présentent, on le voit, sous les traits de la République la plus modérée et la plus conservatrice. On ne peut que leur savoir gré de suivre une semblable impulsion, et un journal de Paris a bien raison de dire qu'elle ne leur vient pas, à coup sûr, de la Chambre des députés. Cette Assemblée, en effet, invalide, sans tenir compte de la majorité obtenue par eux, tous les députés de la minorité dont le succès a jeté sur le carreau un républicain de conséquence. Mais quand il s'agit d'un radical, c'est tout autre chose. N'eût-il que quelque voix de majorité, le bureau chargé d'examiner son dossier ne se fait aucun scrupule de proposer sa validation. Quel aveuglement et

qu'elle insanité ! Ne voit-on pas que le Gouvernement actuel n'a rien à gagner à rappeler en quoi que ce soit, et si peu que ce soit, l'arbitraire et le sans façon de l'Empire qui passait à pieds joints par-dessus tous les droits, toutes les lois et toutes les libertés.

## Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 6 avril.

La reine des Pays-Bas est partie ce matin pour La Haye. S. M. assistait hier soir, avec le président de la République et la duchesse de Magenta, à la première représentation de Jeanne d'Arc.

On se préoccupe de plus en plus, dans les cercles républicains modérés, de la violence des polémiques de la feuille radicale qui s'imprime à Lagny et dont M. Henri Rochefort est le véritable rédacteur en chef. La feuille en question reproche aujourd'hui à M. Gambetta de suivre, non pas une politique de résultats, mais une politique d'illusions. Elle accuse le parti républicain tout entier d'avoir abandonné son ancien programme, et dit que ce n'est pas sa faute si, parmi les républicains, il en est resté peu dont les idées soient demeurées les idées républicaines.

Un amendement du docteur Guyot, député radical du Rhône propose de ramener la taxe du sel à 10 fr. les 400 kilogr. L'auteur de l'amendement ne dit pas comment il faudrait remplacer le déficit qui résulterait de l'adoption de cette mesure.

On assure que M. Gambetta combattra dans la commission du budget, l'amendement de M. Tirard, tendant à supprimer l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. On a beaucoup remarqué hier, dans cette commission, l'arrêt sommaire prononcé par M. Gambetta contre les théories de M. Ménier sur l'impôt du capital.

Le Pays annonce qu'il sera paraitre le mois prochain un journal à un sou, intitulé : la Voix du Peuple, qui aura pour but de préparer le retour de l'empire par la voie constitutionnelle. Plus de 40 députés bonapartistes auraient accordé leur patronage à la nouvelle feuille. La Petite République de M. Gambetta, paraîtra, dit-on, la semaine prochaine.

Les derniers avis de l'Herzégovine font pressentir que, sur les instances de la Russie, les chefs insurgés vont accepter la paix et les réformes du projet Andrassy.

Les 34 premiers tableaux de la galerie Schneider qui ont été vendus aujourd'hui, ont produit près d'un million. Le tableau d'Hobler a été acheté cent mille francs, par le musée d'Anvers.

Après une assez longue discussion, la Chambre a invalidé, aujourd'hui, l'élection de M. Ceneo-d'Ornans (Charente), bien que les protestations dirigées contre elle fussent motivées par de simples écarts de polémique. La Chambre se prorogera probablement mardi. Elle a encore à statuer sur 14 élections. On ne pense pas qu'elle puisse discuter, avant son départ, la proposition d'amnistie.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 5 avril.

La vérification des pouvoirs a été un moment sus-

pendue par la lecture d'un rapport de M. Louis Le-grand (de Valenciennes), au nom de la commission d'initiative parlementaire, sur les deux propositions relatives à l'abrogation de la loi concernant la nomination des maires. Ce rapport insiste sur l'abus que le dernier gouvernement a fait d'une loi mauvaise, dont il s'est servi pour exercer sur le pays une pression dangereuse, toujours tracassière et souvent violente. Est-ce à dire qu'il soit urgent d'abroger cette loi ? Il n'y a pas à craindre que le nouveau ministère suive l'exemple de ses devanciers ; mais la majorité actuelle, dont presque tous les membres ont eu à lutter contre les maires imposés, est pressée de proclamer hautement sa victoire en détruisant une législation condamnée.

M. Ricard ne s'est opposé à la prise en considération des propositions sur la nomination des maires, ni à la demande d'urgence déposée par M. Ferry ; mais il a fait remarquer à la Chambre qu'elle n'envisageait qu'un détail du problème municipal, tandis que le gouvernement l'embrassait tout entier. S'il s'agissait uniquement de rendre au pays des libertés qui lui sont chères et de décider solennellement que les maires ne seront jamais pris désormais en dehors du conseil municipal, le ministère aurait déjà rédigé et déposé à la tribune des projets semblables à celui de M. Ferry ; mais une modification provisoire à une loi provisoire serait aujourd'hui insuffisante. La France ne veut plus de mesures passagères : elle a établi, par des lois constitutionnelles définitives, un gouvernement définitif, la république ; il faut appuyer ce gouvernement sur des lois organiques qui soient, elles aussi, définitives, et dont le caractère ne puisse jamais être contesté. C'est pour cela que le cabinet prépare, non une disposition transitoire sur la nomination des maires, mais une loi d'ensemble sur l'organisation des municipalités. Son travail est commencé ; il sera achevé dès la reprise prochaine de la session, et le ministre de l'intérieur a pris l'engagement de le déposer à la première ou à la seconde séance. « A ce moment, a-t-il dit, nous ne refuserons pas de détacher de la loi générale le titre relatif à la nomination des maires, afin de le discuter le premier. Nous ne voulons plus de lois provisoires. Il nous faut des lois définitives qui concourent à l'affermissement de la république. »

Ces quelques paroles, prononcées avec un accent de fermeté éloquent qui a vivement ému la Chambre, ont été à plusieurs reprises couvertes d'applaudissements. M. Ricard a obtenu un véritable succès. Il a suffi d'entendre M. Ricard pour être convaincu que les vacances parlementaires ne seront pas perdues. En se séparant pour quelques semaines, la Chambre laissera au ministère le temps de compléter l'œuvre qu'il a commencée, et qu'il est bien décidé à poursuivre sans précipitation imprudente, mais sans faiblesse.

Revue des Journaux

Français.

On nous a communiqué la note suivante :

Tout le monde a remarqué les questions qui ont été adressées à M. le garde des sceaux dans la commission d'enquête pour l'élection de M. de Mun.

Les réponses que plusieurs journaux ont mises sur les lèvres de M. Dufaure étaient par elles-mêmes d'une grande gravité. Elles devaient faire naître des commentaires et frapper l'opinion publique.

Nous croyons savoir que plusieurs sénateurs catholiques s'en sont émus. Les paroles de l'honorable président de la commission d'enquête ne les regardaient pas ; mais, estimant que la responsabilité ministérielle est indivisible, quels que soient le lieu et la forme de l'action ou de la parole du gouvernement, ils ont regardé comme de leur devoir de déléguer quelques-uns d'entre eux pour faire une démarche auprès de M. le garde des sceaux.

Les délégués lui ont dit qu'ils ne pouvaient croire à la vérité des récits de la presse, mais que, pour rassurer les consciences dont ces récits pouvaient exciter l'alarme, ils seraient heureux d'entendre de sa bouche l'affirmation de leur inexactitude.

M. le garde des sceaux n'a pas hésité à leur déclarer que les journaux avaient reproduit ses paroles d'une manière inexacte, et que, notamment il n'avait pas dit un mot du Syllabus.

Nous pouvons ajouter que Mgr l'évêque d'Orléans était à la tête de la députation qui lui s'était rendue auprès de M. le garde des sceaux.

Ainsi se trouvent anéantis les commentaires que certains journaux radicaux avaient fondés sur les prétendues déclarations de M. le garde des sceaux. Reste seulement la démarche de la commission d'enquête. Nous n'avons plus affaire qu'à MM. Bethmont, Germain Casse, Arthur Picard et Clémenceau. C'est grave sans doute, mais ce n'est beaucoup moins, surtout si l'attention du gouvernement est éveillée non-seulement sur l'injustice, mais aussi sur le péril évident de la campagne qu'on veut entreprendre, et, si M. Dufaure, comme il est naturel, ne se sent aucun goût pour inspirer en France les Carteret ou les Bismarck.

Paris-Journal.

Ceux qui croient, comme nous, que la nomination des maires doit appartenir au chef du pouvoir exécutif, peuvent se rassurer et respirer.

M. Ricard, en effet, vient de nommer une commission extra-parlementaire chargée de préparer un projet de loi sur l'organisation municipale. Cette commission est moitié fil et moitié coton. Ce qui nous en plaît, c'est que c'est une commission.

Règle générale : quand on institue des commissions pour préparer une loi de décentralisation, une loi sur la presse, une loi sur le droit de réunion, une loi sur l'organisation municipale, c'est qu'on ne veut pas décentraliser, c'est qu'on ne veut pas changer une paille, ni un fétu, à l'état de choses légales en matière de presse, de réunion et de municipalités.

Conclusion : c'est toujours le gouvernement qui nommera les maires.

Journal des Débats.

Il y avait une fois un roi et une reine... C'est ainsi que commencent les Contes des Fées, c'est-à-dire les contes qui finissent bien. Mais l'histoire n'est pas aussi accommodante que la fable, et quelquefois elle tourne mal. Or, aujourd'hui nous parlons de réalités.

Il y avait donc une reine, portant un nom heureux, le nom de Victoire, souveraine d'un grand pays qui ne demandait qu'à la respecter, presque à l'embaumer, dont la couronne dix fois séculaire était placée au-dessus de toutes les atteintes, de toutes les discussions, de tous les doutes, qui était tellement l'incarnation de la loi, qu'elle aurait pu se mettre presque au dessus d'elle ; eh bien ! la voici qui secoue la poussière vénérée de l'histoire, source de sa légitimité et de sa force, qui rejette et renie cette tradition d'autant plus puissante qu'elle se perd dans la proverbiale nuit des temps, et qui, prise de nous ne savons qu'elle fantaisie, va troquer sa vieille couronne d'or contre un diadème de plomb vil !

C'est décidé, c'est voté. La reine d'Angleterre est depuis quarante-huit heures impératrice. Elle n'avait pas été votée reine ; non, elle était reine par droit de naissance, par droit d'histoire. La voici impératrice élue, impératrice en vertu d'une majorité de 46 voix : 46 voix dans lesquelles il faut compter celles des ministres, celles des chambellans, celles des évêques, celle des hommes qui ont peur de blesser la cour et le pouvoir. Et l'on appelle cela une victoire ! Nous rendons justice aux Anglais : ils sont affligés, malheureux et réellement alarmés de cette triste aventure, et nous le comprenons.

Nous avons dit l'autre jour qu'il ne fallait pas compter sur la Chambre des Lords pour arrêter la reine et ses aveugles et trop complaisants ministres sur la pente dangereuse où ils se sont placés. Le gouvernement a été impérieux, et la Chambre obéissante. Et cependant, quand on regarde les votes, comment croire qu'il soit entré une seule pensée factieuse dans l'opposition faite à cette loi insensée ? Dans la Chambre des Communes, on a vu les fils des plus puissantes familles nobles, comme les Cavendish, les Gover, et jusqu'au marquis de Lorne, un gendre de la reine, voter contre la loi, ou sortir pour ne pas voter. Dans la Chambre des Lords, le signe le plus caractéristique peut-être a été l'opposition décidée de lord Granville. Tout le monde politique sait que lord Granville, un homme des plus aimables, est essentiellement un courtisan, un de ceux qui se donnent le plus de peine pour plaire à sa souveraine et qui y réussissent le mieux. Mais lord Granville est en même temps doué de beaucoup de jugement, et il a beaucoup pratiqué la politique étrangère. Il ne peut pas fermer les yeux sur les dangers que le langage absolument extravagant tenu par le premier ministre sur la Russie fait courir aux relations extérieures de son pays. A qui persuadera-t-on aussi que le duc de Sutherland, qui est l'ami et le compagnon du prince de Galles, et qui a voté contre la loi, soit un ennemi de la Couronne ? que lord Houghton, un lettré qui est mêlé à toute la société européenne soit un factieux ? Enfin, comment pourrait-on prendre pour un radical un homme comme lord Shaftesbury, celui qui dans la dernière séance a proposé une Adresse à la reine pour la supplier de prendre n'importe quel titre plutôt que celui d'impératrice ?

Nous ne sommes en tout ceci, que de simples spectateurs, mais c'est avec une certaine

inquiétude que nous assistons à cette dissolution des forces conservatrices de la société politique. Il y avait en Europe une royauté tranquille, qui régnait sur un peuple laborieux et libre, c'est elle-même qui se jette la première la tête dans la mêlée, où nul ne songeait à l'engager. Croit-on qu'il soit bien rassurant pour la monarchie anglaise que des hommes comme lord Shaftesbury puissent dire en plein Parlement : « On se demande dans le peuple ce que tout cela signifie : on a des soupçons. Si on dit cela en des temps prospères, que dira-t-on, en des temps de grèves, de manque de travail, de réduction de salaires ? et quand vous aurez brisé la tradition d'un millier d'années, serez-vous surpris qu'après avoir changé votre roi en empereur on veuille transformer votre empereur en président ? Vous dites que l'opposition soulevée contre la loi n'est qu'une affaire de sentiment. Mais aujourd'hui que la notion du droit divin est éteinte dans le peuple, et que reste le suffrage presque universel, le Trône et cette Chambre même ne sont plus soutenus que par le sentiment, et non plus par la force ou la superstition. »

De telles paroles font leur chemin dans toutes les couches sociales, et en même temps on croirait vraiment qu'on s'attache à accumuler imprudence sur imprudence. L'impératrice, et comme les anglais eux-mêmes l'appellent déjà l'impératrice (Limited) va faire une excursion dans son pays d'origine, en Allemagne ; toute la famille se promène, soit en Orient, soit en Occident ; en un mot, il n'y a personne pour garder la maison. Et la maison se garde toute seule, et les affaires continuent de marcher, et le pays vit et respire comme si de rien n'était. Comment s'étonner que le peuple anglais, qui sait lire et réfléchir, fasse des lectures et des réflexions qu'il n'aurait jamais faites si on n'était pas venu le tirer de sa quiétude ? Quel triste besoin, grand Dieu ! de gâcher les plus belles situations !

Il ne faut pas s'y tromper, c'est une mauvaise affaire. L'opinion publique se monte et le mécontentement se prononce. Outre les journaux, nous recevons des lettres ; nous en recevons d'hommes considérables qui nous disent qu'on espère encore que la reine sera éclairée, par les manifestations du sentiment public. Nous ne le croyons pas. La reine ne sera pas éclairée, parce qu'elle ne veut pas y voir clair. Ce n'est pas pour être éclairée qu'elle s'en est allée. Il ne faut compter non plus sur son premier ministre, qui ne consulte que son imagination orientale. Il a, selon une locution connue, tiré son coup de pistolet ; il a fait sensation, d'abord avec le coup de théâtre des 100 millions d'actions de Suez, puis avec son inconcevable provocation à la Russie. Toute cette politique est de la déraison pure.

Suave mari magno, etc. Laissons aller nos cher voisins ; il paraît que c'est leur tour. Quant à nous, cultivons notre jardin, comme Candide. Un noble lord a dit dans cette discussion que le titre d'impératrice de l'Inde pourrait blesser la France et le Portugal qui avaient encore des possessions dans l'Inde. Nous nous empressons de déclarer que nous ne sommes pas offensés. Si le Portugal veut se fâcher, cela le regarde.

JOHN LEMOINNE.

TURQUIE.

Les nouvelles d'Orient sont de moins en moins rassurantes depuis quelques jours. Il fallait s'attendre, si l'insurrection de l'Herzégovine ne s'éteignait pas pendant l'hiver, à ce qu'elle reprit au printemps ou essayât de reprendre vie. C'est, en effet, ce qui arrive. Le baron Rodich, gouverneur de la Dalmatie, a déterminé les insurgés à souscrire à un armistice partiel de quelques jours, mais l'armistice expire le 10 avril, et il est fort à craindre que la lutte ne recommence alors partout. Les préoccupations que donnait l'année dernière l'attitude du Montenegro et de la Serbie se réveillent dans des conditions à peu près analogues. Le gouvernement monténégrin reproche au comte Andrassy d'empêcher la livraison, qui devait lui être faite par le ministère de la guerre à Vienne, d'une grande quantité de fusils. La Serbie s'agite et se montre impatiente ; le parti de la guerre demande, sur un ton de reproche, ce que fait le gouvernement et ce qu'il attend. Le gouvernement ne répond rien, bien entendu, et chacun interprète ce silence suivant ses désirs : les uns disent qu'il arme, les autres qu'il n'arme pas. Il est difficile de savoir au juste si cette agitation est seulement dans les esprits ou si elle se traduit déjà par des actes. L'Autriche-Hongrie se plaint de ce que des Serbes et des Monté-

négrins tous les jours plus nombreux passent la frontière et se joignent aux insurgés ; on lui répond que ce sont des bandits sur lesquels on n'a aucune prise. Quoiqu'il en soit, il paraît trop certain que l'intervention diplomatique des grandes puissances n'a pas complètement produit l'effet qu'on en espérait.

Chronique religieuse

Il paraît que le Charivari a eu de l'esprit !

« L'enquête, encore l'enquête, écrit-il, l'enquête de M. de Mun bien entendu. M. Dupanloup sera entendu à son tour. Lui qui est si bavard, ce sera peut-être la première fois qu'il n'aura pas envie de parler. »

« Je suis déjà charmé de ce petit morceau. »

Mais poursuivons : « A propos de M. de Mun, on sait qu'il fut cuirassier. D'où le quatrain suivant, qui courrait hier sur les bancs de la gauche :

« C'est la mode à présent. Contre la liberté  
« Sur le point de combattre un combat redouté,  
« Le Cléricalisme a voulu (grand bien lui fasse !)  
« Se payer pour son duel sa petite cuirasse. »

« Ah ! qu'en termes galants, ces choses-là sont mises ! »

Nous sommes obligés d'en convenir, c'est écrasant !

Il paraît que le Charivari a eu de l'esprit !

— Des propositions relatives à l'enseignement ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée ; elles demandent, notamment, l'expulsion du clergé des conseils de l'instruction publique, l'obligation du brevet pour tous les instituteurs et institutrices congréganistes, l'expulsion des professeurs congréganistes des écoles normales. Oh ! tolérance ; que de crimes on commet en ton nom !

— Ce n'est pas tout encore :

Une proposition plus radicale demande la suppression pure et simple du budget des cultes, oubliant que ce budget n'est qu'une compensation des biens enlevés à l'Eglise à la fin du siècle dernier.

— Comme nous l'avions laissé entrevoir, Mgr. Martin, évêque de Paderborn, poursuivi par les tracasseries de l'autorité allemande, a dû se retirer en Angleterre.

— On lit dans le Courrier de Genève :

Mardi, à dix heures, ont eu lieu les funérailles de M<sup>me</sup> Mermillod, à Carouge.

Le convoi funèbre a traversé silencieusement les rues de la maison à l'église et de l'église au cimetière, puisque l'intolérance ne permet pas même à un prêtre de dire une prière à demi-voix, ni à une femme de porter unierge, ni à un enfant de porter une petite croix.

Chronique locale

et méridionale.

MONUMENT COMMÉMORATIF.

La Commission d'architecture pour le monument à élever à la mémoire des mobiles et soldats du Lot tués pendant la guerre de 1870-1871, s'est réunie mardi dernier à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Guiraudies-Capdeville.

Etaient présents : MM. Suisse, Tourette, Ficat, architectes de Cahors ; M. Verdier, architecte de la caserne et M. Calmon, sculpteur.

Après une longue et intéressante discussion qui s'est établie sur l'idée générale du monument, idée qu'avait déjà indiquée M. Calmon, par un croquis qu'il avait rapporté à l'échelle de 0,10 p. 0,0, la Commission a adopté le programme suivant :

« Le monument commémoratif à élever en l'honneur des soldats et mobiles du Lot, tués pendant la guerre 1870-1871, rappellera la mort du commandant des mobiles tué à Origny, le 10 décembre 1870, comme sujet principal. »

Il représentera les armes composant l'armée de la Loire : mobiles, cavaliers, artilleurs, fantassins.

Les noms de tous les mobiles et soldats tués pendant la campagne doivent être gravés sur le monument. »

Tel est le programme dont devront s'inspirer MM. les membres de la Commission architecturale qui travailleront d'ailleurs collectivement et sans désignation personnelle.

Une Assemblée de charité aura lieu pour la Maison de la Miséricorde, dans la chapelle de cet Etablissement (Grande-Chartreuse), le Mardi-Saint, 11 avril, à trois heures.

Le sermon sera prêché par le R. P. Revillé, des Frères prêcheurs, prédicateur de la station du Carême à la Cathédrale; il sera suivi d'une quête pour les besoins de la Miséricorde.

Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque présidera la réunion et donnera la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

SERVICES ADMINISTRATIFS DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE ET DANS L'ARMÉE TERRITORIALE.

Le grade d'adjudant d'administration peut être obtenu :

1° Dans la réserve de l'armée active. Par les anciens officiers d'administration auxiliaires et les anciens sous-officiers de sections d'infirmiers, d'ouvriers militaires d'administration et commis aux écritures;

2° Dans l'armée territoriale. Par les personnes qui, pendant la dernière guerre, auraient rempli des fonctions de cette nature, ou que leur profession y rendrait propres, et qui sont, aux termes de la loi, susceptibles d'en être pourvus dans cette armée.

Pour ces dernières, quatre catégories seront établies.

Pourront se présenter :

Le service des hôpitaux militaires : Les économistes ou aides-économistes des hospices, les infirmiers-chefs, garçons-chefs, etc.

Le service des subsistances militaires : Les négociants, commis en denrées coloniales, fourrages, grains, farines, bestiaux et dans les industries qui s'y rapportent.

Le service d'habillement : Les négociants, commis ou employés, fabricants ou comptables en draps, toiles, bonneterie, cuirs, chaussures, harnachements, équipements, etc.

Le service des bureaux de l'intendance : Les écrivains, comptables, teneurs de livres, employés d'administrations, financières ou industrielles.

Les demandes devront être adressées à M. le général commandant la subdivision de Montauban; elles seront accompagnées de : 1° d'un extrait, sur papier libre, et dûment légalisé, de l'acte de naissance du candidat; 2° d'un relevé de ses services militaires. Les demandes concernant l'armée territoriale indiqueront, en outre, la catégorie dans laquelle le candidat désire être placé de préférence.

EXPOSITION DE 1878.

Le Journal officiel publie les décrets suivants :

Art. 1<sup>er</sup>. — Une exposition universelle des produits agricoles et industriels s'ouvrira à Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1878, et sera close le 31 octobre suivant.

Les produits de toutes les nations seront admis à cette exposition.

Art. 2. — Un décret ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles se fera l'exposition universelle, le régime sous lequel seront placées les marchandises exposées et les divers genres de produits susceptibles d'être admis.

Le président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu les décrets des 5 avril et 2 juillet 1870 et 30 décembre 1871, concernant l'institution d'une commission supérieure chargée de proposer les différentes mesures relatives aux expositions internationales,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Krantz, sénateur, est nommé membre de la commission supérieure des expositions internationales.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Journal officiel annonce que la commission des Expositions Internationales a commencé ses travaux.

LYCÉE DE CAHORS

Les congés de Pâques sont réglés comme il suit : Sortie : Jeudi Saint après les offices religieux du matin;

Retour : le lundi de Quasimodo, 24 avril, à 8 heures du soir.

Les classes du lundi seront reportées au jeudi 27.

Aux termes de l'article 17 du décret présidentiel du 15 juillet 1875, les officiers ou assimilés du cadre de réserve, dans quelque position qu'ils soient, sont soumis, chaque année, à une inspection générale.

Ils doivent, à cet effet, se présenter au chef-lieu de leur canton, lors des opérations du conseil de révision devant l'officier général ou supérieur faisant partie de ce conseil.

L'Officiel annonce que la deuxième réunion pour la revue d'appel de l'armée territoriale est fixée à demain, 9 avril.

2<sup>e</sup> Rapport fait au Comité des travaux historiques de Paris sur la Société des Etudes du Lot.

Le Tome I<sup>er</sup> du Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et archéologiques du Lot se partage, comme l'indique son titre, entre des matières fort diverses, et un petit nombre de pages y est ouvert aux travaux spéciaux qui nous occupent.

Ce premier fascicule de ce recueil doit être toutefois signalé à l'attention du Comité. Un mémoire de M. Calmels sur la nécessité de l'établissement d'un musée à Cahors rappelle l'importance des débris antiques que rend incessamment cette partie de notre sol : médailles, figurines de bronze, bustes de marbre, inscriptions, vases fortioitement découverts et dont des fouilles bien dirigées accroîtraient considérablement le nombre. Les marchands étrangers emportent et dispersent au loin ces richesses. Des collections d'objets antiques, offertes gratuitement ou à vil prix par un sentiment libéral, sont repoussés dédaigneusement. Un sarcophage des premiers siècles chrétiens, trouvé dans le pays, et que la ville n'a pas voulu acquérir moyennant de minimes frais de port, a été transporté à Bordeaux; on l'a depuis vendu 5,000 francs au musée de Saint-Germain-en-Laye.

En même temps que ce monument, j'en puis pour ma part citer un autre, donné comme de même provenance et dont la face antérieure présente, dans un même bas-relief, cinq sujets chrétiens : ce sarcophage, enlevé à la contrée où il a été découvert, figure maintenant à Paris dans la collection d'un riche étranger, M. Basilewski.

Avec tous les hommes intelligents qui l'entourent, M. Calmels s'afflige de pareilles pertes. Les combles d'un établissement public renferment à cette heure un local délabré et impénétrable sur la porte duquel on lit le mot Musée. L'auteur du mémoire demande qu'un musée véritable et digne de ce nom soit ouvert dans le vieux palais de Justice, édifice disponible et bien approprié, par sa situation et son étendue, à une semblable destination. La requête adressée par M. Calmels à l'administration municipale, à celle du département, au zèle de tous les hommes éclairés, sera entendue, je l'espère, et je crois être l'interprète des sentiments du Comité en appelant de tous mes vœux la création d'un établissement qui préserve de l'oubli, de la dispersion, de la destruction même, une part importante de nos monuments nationaux. (1)

Une notice de M. Malinowski, dont quelques mots nous donnent, à cet égard, les meilleures espérances, démontre une fois de plus la pressante nécessité d'une telle fondation. En 1872, on a trouvé, dans la cathédrale, les sépultures des anciens évêques. L'une des tombes, qui remontent au XIII<sup>e</sup> siècle, contenait une crose et des agrafes de chape ornées d'inscriptions. Une belle statue, rencontrée près de là, et qui semble avoir appartenu à cette sépulture, est considérée comme celle de Mgr d'Antezac, mort sous le règne de saint Louis. Des fouilles faites pour une construction ont mis au jour de nombreux restes romains, tronçons de colonnes, chapiteaux de grande dimensions, fragments de marbres et de mosaïques. La découverte la plus importante est celle d'une figure de bronze coulée et finement retouchée au ciseau, qui représente un sanglier. M. Malinowski en parle comme d'un chef-d'œuvre. L'animal est en attitude de combat; quatre supports en fer, qui pénètrent profondément dans les jambes du sanglier, permettaient de le fixer solidement sur un socle qui a disparu. Ce bronze, haut de trente centimètres, pèse plus de 4 kilogrammes. La partie de la ville où il a été trouvé est comprise dans l'ancien périmètre de la cité romaine; ce lieu, occupé par des champs, des jardins, et où s'élève encore un portail antique, n'est jamais fouillé sans qu'on n'y rencontre de précieux débris.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité et de l'Institut.

(1) Un Musée est aujourd'hui ouvert à l'Hôtel-de-Ville.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1<sup>er</sup> au 8 avril 1876.

Naisances.

Bru, Henri, rue du Piot.  
Lala, Pauline, faubourg Cabessus.

Herburau, Marie, naturelle, rue du Château.  
Alazard, Pétronille-Marie-Alice, au Pont-Neuf.  
Péridé, Gustave-Pierre, rue Clément-Marot.

Décès.

Renard, Jeanne, 54 ans, rue du four Ste Barbe.  
Bardou, Joseph, chanoine, 79 ans, rue St-Projet.  
Pons, Antoine, cultivateur, 61 ans, à Toulousque.  
Ilbert, Antoinette, laveuse, 72 ans, rue Brives.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
9 Diman	Les Rameaux	
10 Lundi	s Maraie.	Mauroux, Albas, Cajarc, Latronquièrre, Puybrun.
11 Mardi	s Léon.	Creysse.
12 Mercr	s Jules.	Castelnau, Touze, Bretenoux, Meyrinbac, St-Sozy.
13 Jeudi	se Herménég.	
14 Vend.	VENDR.-SAINT	Montcabrier, l'Hospitalet.
15 Samedi	s Amicet.	Cahors, Figeac.

Lunaisons du mois d'Avril.

☉ P. L. .... le 8, à 7 h. 48 du soir.  
☽ D. Q. .... le 16, à 8 h. 47 du soir.  
☉ N. L. .... le 24, à 7 h. 12 du matin.  
☽ P. Q. .... le 30, à 10 h. 36 du soir.

Les jours croissent de 1 h. 43 m.

Dernières nouvelles

Versailles, le 7 avril soir.

La nouvelle que je vous donnais hier, sur l'intention de M. Gambetta de combattre l'amendement de M. Tirard, tendant à la suppression de notre ambassadeur auprès du Saint-Père, est confirmée ce matin par un article de la République française qui combat très-carrément cet amendement, en rappelant que « nous avons au Vatican des intérêts d'ordre ecclésiastique et des intérêts d'ordre politique, et que l'on ne saurait, à la veille de la réunion du conclave, sacrifier les seconds à la seule joie de réaliser une économie. » La République ne croit pas que M. Tirard persiste jusqu'au bout dans son amendement. Quoi qu'il en soit, on peut être certain aujourd'hui qu'il sera rejeté. Le même sort est réservé, à plus forte raison, à l'amendement de M. Naquet, qui prétend faire supprimer le budget des cultes.

Croquemitaine ne veut donc pas venir. Encore une déception pour les bons citoyens qui ne rêvent qu'agitations et bouleversements!

On parle d'une grande revue militaire que passerait le maréchal-président le 24 avril, mais rien n'est encore décidé à cet égard.

M. le ministre de l'intérieur a été assez sérieusement indisposé puisque les médecins lui avaient ordonné trois jours de repos; mais il était beaucoup mieux ce matin et a pu présider la commission extra-parlementaire chargée de préparer le projet d'organisation municipale.

On assure que le cardinal Guibert a refusé de se rendre à l'invitation qui lui a été adressée par la Commission d'enquête sur l'élection de Pontivy. Cette commission est convoquée pour demain matin, à 9 heures.

M. Spuller a été nommé rapporteur de la loi tendant à rendre à l'Etat la collation des grades. La commission a décidé de s'en tenir au projet du gouvernement, tout en faisant des réserves relativement aux amendements déposés et visant les parties de la loi qui lui paraissent déféctueuses.

M. Godissart a été élu député de la Martinique.

Lord Derby est attendu ici samedi soir se rendant de Bade à Londres. Il passera ici la journée de dimanche et l'on pense qu'il profitera de l'occasion pour conférer avec M. le duc Decazes et M. Léon Say de diverses affaires.

M. Nigra, ministre d'Italie à Paris, ayant exprimé le désir de se rendre à Rome, a été autorisé à s'absenter de son poste pour quelques jours.

La Chambre a invalidé aujourd'hui l'élection de M. de Boigne (Haute-Savoie). Elle discute actuellement l'élection de M. Chesnelong.

La Patrie dit que le nouveau mouvement préfectoral sera beaucoup plus considérable qu'on ne le pense généralement, et paraîtra mardi prochain, 11 avril, au Journal officiel.

Bourse de Paris

Paris, 8 avril 1876.

Rente 3 p. % ..... 67.20  
— 4 1/2 p. % ..... 96.20  
— 5 p. % ..... 105.80

Variétés

LE VERRE TREMPÉ.

Personne n'ignore que le verre ordinaire ne supporte guère, sans se briser l'action d'une température élevée. Si l'on met en contact un corps très chaud avec un objet en verre ordinaire dont la température est celle de l'air ambiant, celui-ci se casse immédiatement. Si l'on touche avec un corps froid un objet de verre graduellement échauffé, l'effet produit est encore le même. Tout autre est la manière dont se comporte le verre trempé dans des circonstances semblables.

Grâce aux échantillons que M. la Bastie a bien voulu nous envoyer, nous avons pu nous assurer que le verre trempé offre une résistance remarquable à l'action du feu. Il nous a été possible de cuire des œufs dans des assiettes en verre trempé, qui pouvaient même être directement posées sur des charbons ardents, puis refroidies postérieurement, sans aucune précaution. Nous avons placé un verre de lampe trempé, sur une lampe à huile allumée. On a pu faire filer la lampe, l'incliner de telle façon que la flamme léchait, jusqu'à la noirceur, la surface intérieure du verre, qui n'eût pas manqué de se briser s'il n'avait pas acquis des propriétés toutes particulières par la trempe.

On peut même aller plus loin. « Une lame de glace de Saint-Gobain, dit M. de Luyne, trempée par M. Feil, en suivant les indications de M. de la Bastie, a été placée au milieu des charbons allumés, de manière à l'échauffer fortement, puis plongée dans l'eau froide; cette épreuve a été répétée cinq fois de suite; non-seulement la lame s'est bien conservée, mais elle n'a rien perdu de sa solidité, car elle a été précipitée d'un cinquième étage sur le pavé. elle ne s'est pas brisée.

Il est nécessaire d'ajouter que si le verre trempé offre à l'action du feu une résistance incomparablement supérieure à celle que présente le verre ordinaire dans des circonstances semblables, la température à laquelle il peut être soumis doit rester bien au-dessous de celle à laquelle il se recuirait. Dans ce cas, l'effet de la trempe serait détruit et il retournerait à l'état de verre ordinaire.

Le verre trempé est beaucoup plus dur que le verre ordinaire, et il se laisse beaucoup plus difficilement entamer par le diamant; il est moins dense que le verre ordinaire; mais son élasticité est beaucoup plus grande; des lames de glace trempées et préalablement courbées peuvent s'aplatir très visiblement par la pression, comme le ferait une lamelle d'ivoire. Si l'on place des poids au-dessus d'une plaque ainsi courbée, on la voit s'infléchir, et reprendre exactement sa courbure première quand les poids ont été retirés. Ces propriétés physiques du verre trempé offrent de remarquables analogies avec celles de l'acier trempé, qui, lui aussi, comme nous l'avons indiqué précédemment, est devenu très dur et éminemment élastique.

Par les caractères que nous venons d'énumérer, on voit que le nouveau produit offre sur le verre ordinaire des avantages incontestables, mais dès qu'il est apparu dans le domaine de la pratique, on a reconnu qu'il offrait certains inconvénients qui semblaient devoir en limiter l'emploi.

(La fin au prochain N<sup>o</sup>.)

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**RÉFORME ÉCONOMIQUE.**

Sommaire du numéro du 1<sup>er</sup> avril 1876.

Les Staves du Sud en Hongrie, par A. Hovelague. — La marine marchande en Angleterre, par O'Gallighan. — La Bourse, par Alp. Courtois fils. — Un nouvel engrais. — Fabrication. — Prix de revient, par Jules Brunfaut. — Les Abordages en mer. — Leurs causes. — Moyens employés pour les éviter. — Mesures nouvelles à prendre. — Systèmes du capitaine Lamy, par J. Butler. — Le Vertige de la spéculation à Berlin, par J. Hellès. — L'Enquête sur l'exploitation du monopole des Tabacs (2<sup>e</sup> article), par Georges Lassez. *Chronique économique.* — La Situation économique de la France. — I. Le mois de mars. — II. La Situation générale intérieure. — III. La Banque de France et la Chambre de compensation. — IV. Circulation : le Commerce extérieur et les chemins de fer. — V. Les inondations. — VI. Les Chambres républicaines, par Achille Merier. — La Situation économique en Angleterre. — La propriété foncière, par Edmond Barbier. — Bulletin économique. — Actes officiels. — Variation du prix du blé à Paris au marché du mercredi pendant les douze mois de mars 1875 à février 1876, par Georges Lassez. — Bulletin politique, par Sigismond Lacroix.

**LE TOUR DU MONDE.** — *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 796<sup>e</sup> livraison. (15 avril 1876). Texte : Toscane et Ombrie, par M. Francis Wey. 1875. Texte et dessins inédits. — Dix dessins de L. Avenet, H. Catenacci, et H. Clerget. Librairie Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de

la 175<sup>e</sup> livraison (6 avril 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cahun. — Les projets, par Ch. Schiffer. — Mozart, par M. Monzin. — Une croisière autour du monde par Belin de Launay. — Les causeries du jeudi, par Eug. Muller. — Dessins de Lix, Riou, et Faguet. Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**REVUE DE FRANCE.**

Sommaire du numéro du 31 mars 1876.

Ferdinand Hefer. — La critique du savoir humain, fragments d'une philosophie nouvelle. Dupont White. — Impuissance politique de la philosophie (suite). Camille Flammarion. — Astronomie sidérale. — Les étoiles doubles. — Univers lointains (fin). A. L. — Les émigrations rurales en France. L. Derôme. — La société américaine. Paul Bonnaud. — La légende et l'histoire de la Révolution française. Adolphe Jullien. — Les grandes nuits de Sceaux. — Le théâtre de la duchesse du Maine, d'après des documents inédits (suite). Duranty. — Gabrielle de Galardy (nouvelle). P. Maigne. — Richesses minérales de la France (suite). Baron Ernouf. — La Bibliothèque nationale de Parme. F. H. — Une grave question historique. Notice de M. Sédillot sur l'origine du Sanscrit. G. P. Desroches. — Le renouvellement des traités de commerce. Albert Hans. — La réorganisation de l'armée durant l'année 1875. Louis Euault. — Profils et médaillons. Emma Albani. Charles Deulin. — Chez le caïd de la Medjana (conte). Chronique du mois. — Théâtres, par Louis Euault.

— Musique, par Octave Mercier. — Nouvelle des arts, par A. V. — Géographie et voyages, par Richard Cortambert. — Sciences, par Jean l'Ermitte. — Notes d'un ingénieur, par P. Maigne. — Notices bibliographiques. — Colonies, par H. Méttau. — Finances, G. C. — La presse française et étrangère, par P. B. — Chronique politique, par Louis Teste. — Memento politique du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars. Bureaux : 3, rue de la Feuillade, Paris.

**LE VOLEUR**

Cabinet de lecture universel

L'Albun. — Les Mystères des Carrières Montmartre, par F. du Boisgobey (suite). — Le Roi s'annule, par Ponson du Terrail (suite). — L'intérieur des prisons de Paris, par Amédée de Blondeau. — Les Croisades, par Michaud. — Pierrot, par Augustin Challamel. — Drames de la vie réelle. — Par-ci, par-là. — Bulletin. — Chronique de la mode. — Lord Lytton Bulwer.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

**LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS**

(6<sup>e</sup> année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 48, Paris. DIRECTEUR-PROPRÉTAIRE : CH. DUVAL, Officier retraité. Est indispensable aux Capitalistes et aux rentiers. Parait chaque dimanche. — Liste des anciens tirages. Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs. ABONNEMENTS : **3 FR. PAR AN** Paris et Départements. L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE un beau **PORTEFEUILLE FINANCIER** avec un Traité de Bourse de 200 pages.

**AU PETIT ST-THOMAS.**

NOUVEAUTÉS.

PARIS.

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur d'informer les dames de Cahors et de l'arrondissement, que MM. Petit et Bonnet (M<sup>me</sup> Francis successeur) rue du Parc, Cahors, a cessé de les représenter. Ils les prient de vouloir bien dorénavant adresser leurs demandes d'échantillons ou de marchandises directement au Petit St-Thomas à Paris. Envoi franco au-dessus de 25 francs

Il vient de paraître en l'imprimerie Jouaust, et sous ce double titre : *L'Exposition illustrée de Philadelphie* — *The Philadelphia Exhibition illustrated*, — une revue bi mensuelle, publiée en français et en anglais dans le format des grands journaux illustrés. Nous engageons nos lecteurs à demander, par carte postale, le premier numéro de cette intéressante et curieuse publication, mise en vente non-seulement à Paris, mais encore à Londres, Bruxelles, Genève et Philadelphie.

**ACHETEZ vos MONTRES**

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

**Économie réelle. — Garanties sérieuses.**

Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anc. maisons de Fabrication, fondée en 1794 et continuée depuis 1849 par l'Acad. nationale A. M. & C.

Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements.

ACHETEZ vos MONTRES

**OCCASION**

**A VENDRE**

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les faux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200

syphons.

S'adresser au bureau du Journal.

**IMPORTANTE BONNE AFFAIRE**

**A VENDRE**

ou à échanger

LE BEAU

**DOMAINE DE MAGNOBES**

appartenant

à M. FOURGOU (Cyrille)

Maire de la commune de Salvagnac (Aveyron)

S'adresser, pour traiter, à M. MONTAGNAC, agent d'affaires à Montcuq (Lot) qui est chargé de la vente.

Pour les renseignements, s'adresser à M. LAPEIRONIE, notaire à Loupiac et M. FRAYSSINET, notaire à Salles-Corbatié.

Grande facilité pour le paiement.

**DÉPURATIF DU SANG**

Pilules d'Extrait

de Salsepareille composé

DU DOCTEUR E. SMITH, DE LONDRES.

Remède doux, sûr et sans mercure.

Guérison radicale des maladies de la

peau, dartres, gale, répercutees, rougeurs,

démangeaisons, boutons, les douleurs

rhumatismales et vices du sang.

Les personnes atteintes de maladies

invétérées peuvent, en toute confiance,

avoir recours à ce **dépuratif végétal**

qui adoucit le sang et rétablit la santé.

Prix : 3 et 10 francs la boîte.

Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.

**PAPIER WLINSI**

Remède souverain pour la guérison rapide

des irritations de poitrine, Rhumes, Bron-

chites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatis-

mes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes

les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles.

Se défier des contrefaçons.

**PERLES W. GUYON**

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre

et le plus efficace contre la Constipation,

la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc.

3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

**MAISON DU PONT-NEUF**

Nouveaux Magasins pour enfants

6, rue du Pont-Neuf, 8.

PARIS

Occupant (Rue du Pont-Neuf, n° 4, n° 4bis, n° 6, 5 IMMEUBLES) n° 8, n° 10, rue boucher, n° 1.

**MISE EN VENTE DES VÊTEMENTS D'ÉTÉ**

La Maison du Pont-Neuf est la seule qui a su améliorer, non l'ancienne et vulgaire confection, mais bien l'art du tailleur lui-même avec ses élégances de coupes et la solidité de la couture. La puissance de son organisation lui permet d'acheter ses laines au comptant sur les premiers marchés de l'Europe; elles sont transformées en bonne draperie dans ses fabriques d'Elbeuf et de Sedan. — Cette suppression de tout intermédiaire fait donc profiter l'acheteur des bénéfices que prélève le fabricant en gros. Les Directeurs des Grands MAGASINS DU PONT-NEUF prient les personnes qui, par préjugé, n'ont jamais acheté de vêtements confectionnés, de vouloir bien les honorer d'une commande QUE LEUR SERA REMBOURSÉE DE TOUS FRAIS si les vêtements ne sont pas à leur entière convenance. — Les prix ci-dessous, extraits du Catalogue illustré, donneront une idée des avantages réels qu'aucune autre maison ne peut offrir.

<b>L'ELBEUF</b> Vêtement Complet toutes nuances, étoffe et coupe des grands tailleurs.....	<b>29<sup>f</sup></b>	<b>1<sup>res</sup> COMMUNIONS</b> Habillements complets	<b>10<sup>f</sup></b>
<b>Le SURTOUT</b> Pardessus drap mélangé, doublé laine, col velours.....	<b>15<sup>f</sup></b>	<b>Le SURPRENANT</b> Vêtement complet coutil uni, rayures et quadrillé..	<b>9<sup>f</sup></b>
<b>Pardessus</b> droits avec sous-pattes, étoffe drapée de différentes couleurs, col velours soie, doublés alpaga.....	<b>43.49.22.</b>	<b>Jaquettes</b> drap satiné mélangé toutes nuances Gilet pareil. 7f.	<b>23</b>
<b>Pardessus</b> droits avec sous-pattes, drap toutes nuances, doublés laine, col velour soie.....	<b>29</b>	<b>Jaquettes</b> drap Elbeuf pointillé et façonné, Gilet pareil. 8f.	<b>50</b>
<b>Pardessus</b> droits et croisés avec et sans sous-pattes, drap Elbeuf pointillé et façonné, doublés laine, col velours soie.....	<b>33</b>	<b>Jaquettes</b> drap Cheviot et grain de poudre Gilet pareil. 9f.	<b>53</b>
<b>Pardessus</b> droits et croisés avec et sans sous-pattes, drap satin Elbeuf, 90 nuances.....	<b>43</b>	<b>Jaquettes</b> drap bleu, doublées laine.....	<b>23</b>
<b>Pardessus à taille</b> drap Cheviot et twine, Elbeuf, toutes nuances, doublés satin, cols velours soie.....	<b>42</b>	<b>Jaquettes</b> drap bleu et marron, qualité supérieure, doublées laine.....	<b>33</b>
<b>Pardessus à taille</b> , qualité fine d'Elbeuf, taupeline mélangée et diagonale, doublés satin, col velours soie.....	<b>33</b>	<b>Vestons</b> dans les mêmes étoffes.....	<b>13. 18. 22. 23. 29</b>
<b>Jaquettes</b> drap diagonale bleu et marron, Gilet pareil. 8f.	<b>28</b>	<b>Redingotes et Jaquettes</b> drap noir Elbeuf et Sedan, doublées laine.....	<b>19</b>
<b>Jaquettes</b> étoffe lisse et pointillée, doublées laine.....	<b>49</b>	<b>Redingotes et Jaquettes</b> drap noir fin Elbeuf et Sedan, doublées satin.....	<b>29</b>
		<b>Jaquettes</b> Gilet même étoffe. 3f.	<b>43</b>
		<b>Jaquettes</b> Gilet même étoffe. 7f.	<b>23</b>

**ENFANTS** Costumes complets, drap fantaisie d'Elbeuf, 800 nuances à choisir à 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20 fr. Costumes complets, toile du Nord et coutil 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 fr. Costumes complets, drap Elbeuf nouveautés, bleu et marron, etc., 17, 19, 22, 25, 29, 32, 35, 39 fr. **JEUNES GENS** Costumes complets, coutil et toile, 9, 11, 13, 15 fr. Jaquettes et Vestons, drap fantaisie, 12, 15, 19 fr.; en Alpaga, 5, 7, 9, 12 fr. Pantalons, belle nouveauté Elbeuf et satin noir, 8, 10, 12, 14, 16 fr.; en Coutil, 3, 4, 5 fr.

Inauguration des Nouveaux Magasins pour Jeunes gens et Enfants au Rez-de-chaussée et à l'Entresol, rue du Pont-Neuf, angle de la rue Boucher. Toutes ces séries sont garanties de qualité et coupées sur les derniers modèles d'été 1876. Envoi gratuit en province sur demande du Catalogue complet avec gravures de tous les Vêtements de Mode d'été 1876, avec les moyens de prendre les mesures soi-même. — Tout vêtement expédié et ne convenant pas peut être retourné et le montant en sera remboursé de suite par un mandat-poste aussitôt la marchandise reçue. Expédition contre remboursement et franco à partir de 25 francs dans toute la France. **VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES**, Chapellerie, Cordonnerie, Chemiserie, Bonneterie, Livrées, Pensions, Collèges et Administrations. ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA **MAISON DU PONT-NEUF (PARIS)**

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES MEILLEURS FACTEURS  
**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**  
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.  
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES  
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix

**VICHY**  
Adminon: Paris, 22, boul. Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits, des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.  
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.  
SUORE D'ORGE DE VICHY, Excellent bouillon très-digestif.  
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**  
Cahors, chez M. Dulac, pharmacien